

Province de Québec  
Municipalité de La Doré  
Lundi, 7 juillet 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le 7 juillet 2014, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Marc Perron, pro maire.

Sont présents :

M Marc Perron, pro maire  
M<sup>me</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
MM Yoland Bau, conseiller  
Yanick Baillargeon, conseiller  
Michel Simard, conseiller  
Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, directrice générale

Est absent :

M Jacques Asselin, maire

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Marc Perron, pro maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

---

1. BIENVENUE ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 JUIN ET DU 16 JUIN SPÉCIALE 2014
4. RAPPORTS
  - 4.1 Rapport du maire
  - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
  - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
  - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
  - 5.1 Acceptation des comptes
  - 5.2 Résolution modifiant le règlement 2014-002 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Saules et autorisant un emprunt de 900 000\$ et des dépenses de 1 136 279\$ »
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION

- 8.1 Indicateurs de gestion 2013
- 8.2 Association des résidents du Lac Ouitouche : Subvention 2014
- 8.3 Corporation du Moulin des Pionniers inc. : Autorisation de versement de la deuxième tranche de la subvention patrimoniale
- 8.4 Domaine-du-Roy en forme : Tournoi de golf

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 10. VOIRIE

- 10.1 Réfection de la rue des Saules : Attribution du mandat conditionnel
- 10.2 Sûreté du Québec : Panneau « Œil de lynx »
- 10.3 Réfection rue des Saules : Autorisation d'appels d'offres de services professionnels et autorisation d'attribution du mandat d'analyse des sols

## 11. SERVICES PUBLICS

- 11.1 Chauffage biomasse :
  - 11.1.1 Offre de services
  - 11.1.2 Protocole d'entente avec la Fabrique
- 11.2 Motion de remerciements participants au VIP et à la Journée de la Municipalité au Festival des Camionneurs

## 12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## 13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Dérogation mineure lot 4 595 559

## 14. LOISIRS ET CULTURE

## 15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15.1 Forêt de proximité/bleuetière

## 16. AFFAIRES NOUVELLES

## 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

### POINT 2.0

RÉSOLUTION 2014-07-135

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

-----

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

### POINT 3.0

RÉSOLUTION 2014-07-136

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2014

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 2 juin 2014 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2014-07-137

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN SPÉCIALE 2014

---

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 16 juin spéciale 2014 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORTEUR DU PRO MAIRE

-----

Monsieur Perron a participé au feu de la St-Jean le 24 juin, au Festival des Camionneurs et à la Première de la pièce de théâtre du Moulin des Pionniers.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORTEUR DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

-----

Le pro maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de juin selon leurs différents domaines d'intervention.

Yoland Bau a participé à une rencontre de la CADLD, au comité de gestion, au dévoilement d'une mosaïque à la Résidence Dorée, au feu de la St-Jean et à une rencontre avec la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons.

Yanick Baillargeon a participé à une rencontre du Centre des Loisirs, à une rencontre de la bibliothèque et mentionne que la SADC a répondu à notre résolution concernant les dessertes en téléphonie et en internet sur notre territoire. Ils prendront nos commentaires en considération.

Michel Simard a participé à une rencontre de la CADLD, à une rencontre au Moulin des Pionniers, au comité de gestion, au feu de la St-Jean et à une rencontre de la Résidence Dorée.

Hélène Gagnon a participé au feu de la St-Jean, à l'ouverture des soumissions pour la réfection de la rue des Saules, à une rencontre de la Résidence Dorée, à une rencontre pour le chauffage à la biomasse et à une rencontre de l'Office municipal d'habitation de La Doré.

Pierre-Paul Lalancette a participé à une rencontre sur la forêt de la proximité.

Tous les conseillers ont participé aux activités du Festival des Camionneurs.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

---

Le pro maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Les résumés des comités pléniers de juin ont été déposés aux membres du conseil.

POINT 4.4

## RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

---

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie et des heures travaillées.

Comptes

### POINT 5.1 RÉSOLUTION 2014-07-138 ACCEPTATION DES COMPTES

---

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de juin 2014 au montant total de 165 652.83\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

### POINT 5.2 RÉSOLUTION 2014-07-139 RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-002 INTITULÉ « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Saules et autorisant un emprunt de 900 000\$ et des dépenses de 1 136 279\$ »

---

CONSIDÉRANT la demande de modification de la part du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT l'utilisation de 224 025\$ pris à même le surplus accumulé dans le fonds général;

CONSIDÉRANT le règlement 2014-002 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Saules et autorisant un emprunt de 900 000\$ et des dépenses de 1 136 279\$ »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la modification du règlement 2014-002 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Saules et autorisant un emprunt de 900 000\$ et des dépenses de 1 136 279\$ » comme suit :

- Modifier l'article 3 comme suit :
  - o Modifier le texte « ...900 000\$... » par « ... 1 136 279\$... »;
  - o Ajouter le texte « Pour pourvoir à une partie de ces dépenses, le conseil municipal affecte la somme de 224 025\$ de son surplus accumulé dans son fonds général. ».

Correspondance

### POINT 6.0 RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE JUIN 2014

---

Le résumé de la correspondance du mois de juin 2014 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

Questions

### POINT 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

POINT 8.1  
INDICATEURS DE GESTION 2013

---

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion présentés au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour 2013.

POINT 8.2  
RÉSOLUTION 2014-07-140  
ASSOCIATION DES RESIDENTS DU LAC OUITOUCHE : SUBVENTION 2014

---

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'Association des résidents du Lac Ouitouche ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a présenté le plan d'utilisation de la dite subvention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil en place avait déjà prévu la subvention au budget 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière versée sera pour la période du 1<sup>e</sup> janvier au 31 décembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de 1 500\$ représentant l'aide financière couvrant la période du 1<sup>e</sup> janvier au 31 décembre 2014. Pour l'année 2015, les dépenses prévues devront être présentées à l'automne dans le cadre de la préparation du budget 2015 pour leur approbation.

POINT 8.3  
RÉSOLUTION 2014-07-141  
CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS INC. : AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE LA SUBVENTION PATRIMONIALE

---

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par la Corporation du Moulin des Pionniers inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-03-048;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la deuxième tranche de la subvention patrimoniale à la Corporation du Moulin des Pionniers inc., et ce, pour une somme de 12 500\$.

POINT 8.4  
RÉSOLUTION 2014-07-142  
DOMAINE-DU-ROY EN FORME : TOURNOI DE GOLF

---

CONSIDÉRANT QU'au Canada, une famille sur trois n'a pas les moyens financiers d'inscrire ses enfants à un programme d'activité sportive ou récréative structurée ;

CONSIDÉRANT QUE Domaine-du-Roy en forme, en association avec la Fondation Bon Départ Canadian Tire, présente une activité de financement afin de mieux soutenir les familles et à aider à éliminer les obstacles financiers pour que les enfants de 4 à 18 ans puissent avoir une occasion égale de jouer et de se développer dans des environnements favorables aux saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire accroître l'accessibilité aux activités et aux équipements sportifs pour les jeunes de son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la participation d'une personne au tournoi de golf bénéfique « Ensemble, prenons un bon départ » de Domaine-du-Roy en forme, et ce, pour la somme de 125\$, dans le cadre sa campagne de financement 2014.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2014-07-143

RÉFECTION RUE DES SAULES : ATTRIBUTION DU MANDAT CONDITIONNEL

---

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la firme d'ingénierie Dessau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accorde le contrat de réfection de la rue des Saules à Les Excavations G. Larouche inc. pour la somme de 705 469\$, plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à l'obtention de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt 2014-002;
- autorise le maire et la directrice générale à signer tous les documents afférents au projet ;
- décrète le début des travaux lorsque toutes les autorisations et procédures seront complétées.

POINT 10.2

SÛRETÉ DU QUÉBEC : PANNEAU « ŒIL DE LYNX »

---

Le pro maire informe la population que des panneaux de sensibilisation à la prévention des vols en zones de villégiature et dans les territoires non-organisés du secteur ont été installés par la Sûreté du Québec. Il demande à toute la population d'être vigilante et de signaler toutes activités suspectes.

POINT 10.3

RÉSOLUTION 2014-07-144

RÉFECTION RUE DES SAULES : AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTORISATION D'ATTRIBUTION DU MANDAT D'ANALYSE DES SOLS

---

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la rue des Saules;

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux est planifié pour le 4 août 2014;

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à un contrôle de la qualité du sol via des professionnels avant et pendant les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la directrice générale à procéder à des appels d'offres pour les services professionnels d'analyse des sols pour le projet de réfection de la rue des Saules;
- autorise la directrice générale à accorder le mandat d'analyse des sols pour le projet de réfection de la rue des Saules à la firme ayant présentée une proposition conforme et qui sera recommandée par Dessau.

POINT 11.1.1

RÉSOLUTION 2014-07-145

CHAUFFAGE BIOMASSE : CFG ÉNERGIE : OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT le projet de conversion des systèmes de chauffage de certains immeubles municipaux;

CONSIDÉRANT l'analyse de CFG Énergie démontrant les économies probables en coût de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement accorde des subventions pour la conversion vers de tels systèmes;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de La Doré de minimiser au maximum les effets néfastes sur l'environnement tels les gaz à effet de serre et autres polluants;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de La Doré d'utiliser en priorité les ressources disponibles dans son milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- donne le mandat à CFG Énergie afin de convertir le garage municipal, l'usine de filtration ainsi que l'église selon les modalités de l'Offre de services de CFG Énergie, conditionnel à l'obtention des subventions du ministère ;
- le financement pour le garage municipal et l'usine de filtration sera pour un montant de 56 250\$ à même le fonds de roulement et la période d'amortissement sera de 10 ans. Également, 930\$ sera pris dans le budget d'immobilisations;
- le financement pour l'église sera pour un montant de 36 494\$ à même le fonds de roulement et la période d'amortissement sera de 3 ans;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires aux projets.

POINT 11.1.2

RÉSOLUTION 2014-07-146

CHAUFFAGE BIOMASSE : PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT les discussions avec la Fabrique concernant l'utilisation de ce bâtiment pour d'autres fins;

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'évêché de faire un partenariat avec la Municipalité de La Doré;

CONSIDÉRANT les possibilités d'obtenir une subvention afin de diminuer les coûts de chauffage;

CONSIDÉRANT la résolution de la Fabrique du 1<sup>e</sup> juillet 2014 confirmant le remboursement de notre investissement si l'utilisation par la Municipalité de La Doré ne se concrétisait pas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte de financer le projet de conversion de chauffage à la biomasse selon les modalités prévues à la résolution de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-La-Doré. Des procédures seront entreprises en septembre avec la Fabrique pour l'utilisation à des fins multiples de l'église.

POINT 11.2

RÉSOLUTION 2014-07-147

MOTION DE REMERCIEMENTS PARTICIPANTS AU VIP ET À LA JOURNÉE DE LA MUNICIPALITÉ AU FESTIVAL DES CAMIONNEURS

Une motion de remerciements est présentée e par Yanick Baillargeon au personnel municipal pour son implication dans le bon déroulement du VIP et de la Journée de la Municipalité lors des activités du Festival des Camionneurs des Loups au Volant. Une motion est également présentée aux membres de la brigade incendie du Service incendie Saint-Félicien-Saint-Prime-La Doré pour leur participation à la Journée de la Municipalité.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2014-07-148

DÉROGATION MINEURE LOT 4 595 559

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une dérogation mineure à la propriété du 5700, rue des Peupliers, lot 4 595 559, afin de permettre la marge de recul latérale gauche de la maison à 2.71 mètres et 2.68 mètres au lieu de 4 mètres qui est prévu à la réglementation municipale selon le plan préparé par Dany Renaud arpenteur-géomètre minute 4370.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2014-07-149

FORÊT DE PROXIMITÉ/BLEUETIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) prévoit lancer un appel d'offres pour de nouveaux projets de bleuetières dont des superficies importantes sont localisées sur le territoire projeté de la forêt de proximité de La Doré;

CONSIDÉRANT QU'en tant que promoteur reconnu et identifié pour ce projet de gestion intégrée des ressources (GIR), la Municipalité de La Doré trouve qu'elle mérite, à l'instar d'autres intéressés, d'être consultée directement en regard de ces propositions;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de ce projet couvre les bassins versants de la rivière aux Saumons et la partie Sud de la rivière Pémonka et qu'un important travail de consultation des usagers et de planification d'aménagement a eu lieu pour ce territoire entre 2006 et 2013, financé en grande partie par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier mais aussi par la Municipalité de La Doré, la Corporation d'aménagement et de développement de La Doré et la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons;

CONSIDÉRANT QUE, pour la communauté Doréenne, ce projet est capital;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, la Municipalité de La Doré est en attente du dépôt d'un appel de projets pour les forêts de proximité par le ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT les arguments suivants :

- La planification d'aménagement de ces territoires a été réalisée en consensus avec les usagers du territoire et le projet d'appel d'offres, qui est en préparation pour cet usage, ne correspond pas à cette planification, ni à la caractérisation qui en a été produite;
- Le mode de gestion éco systémique proposé et développé dans le projet de forêt habitée de La Doré prévoit, avec les usagers et partenaires, un exercice de confrontation des valeurs avant de prendre d'importantes décisions d'aménagement;
- Du point de vue de la biodiversité, la proposition de mise en culture de bleuets sur de vastes superficies, sur des strates pures de pin gris, représente un questionnement qui mérite d'être approfondi. Lors d'inventaires réalisés entre 2006 et 2009 par la CADLD et la Coop rivière-aux-Saumons, plusieurs espèces, à statut précaire, ont été observées dans l'habitat de la pinède grise ouverte sur sol sableux, comme ceux privilégiés pour l'établissement de bleuetières;
- Comme il est prévu que les projets de forêt de proximité s'autofinance à partir des ressources présentes sur les territoires mis en valeur, il est extrêmement dommageable pour le futur de ce projet de prévoir l'exploitation des strates forestières à ce moment-ci puisque les revenus découlant de la vente de bois seront retirés du capital-ressource pour le futur projet avec comme effet de le rendre moins rentable.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Doré est d'avis que le principe de précaution doit être appliqué sur le territoire projeté de la forêt habitée de La Doré;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet représente un beau potentiel de réussite pour le futur de la foresterie communautaire québécoise car il favorise l'émergence de nouveaux modèles d'occupation dynamique de ces espaces et aussi qu'il propose la mise en route d'activités agro-forestières communautaires;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet a la capacité de supporter le développement endogène des collectivités forestières et souvent mono industrielles;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de production de ce petit fruit représente déjà 35% des productions agricoles et des planifications stratégiques de notre territoire et que nous suggérerons d'autres cultures de produits diversifiées ainsi que la promotion de nouvelles cultures;

CONSIDÉRANT QUE ces propositions seront intégrées dans notre projet au moment où la caractérisation des sols en zone agricole sera complétée, cela autant pour la tenure privée que pour la tenure publique, soit celles en TPI et TP de notre environnement immédiat et de notre proximité incluant celles soumises aux consultations et à la participation de l'entente générale sur l'Approche commune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accueille défavorablement le projet d'appel d'offres pour des forêts bleuets sur le territoire de forêt habitée de La Doré;

- demande formellement aux instances gouvernementales d'établir des communications directes avec les autorités de la Municipalité de La Doré pour toutes ces questions concernant le projet de forêt habitée de La Doré et des espaces visés sur son territoire et celui de sa proximité;
- demande également que la Municipalité de La Doré soit consultée pour tout développement projeté sur son territoire municipalisé et aussi sur tous les espaces visés par sa proposition de forêt habitée de La Doré, et ce, afin d'assurer que les mises en œuvre soient en cohérence avec les valeurs exprimées et retenues par les 19 usagers de ces territoires, dont le Piékouagamilnuts, comme parties prenantes.

## Questions

### POINT 17.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Question : Madame Thérèse Rochefort

Pourquoi doit-on faire encore des échantillons de sol pour la rue des Saules ? Des échantillons ont déjà été faits avant.

Réponse :

Il est nécessaire de faire des échantillons de sol avant tous travaux majeurs sur les rues. La composition du sol a pu être modifiée depuis les derniers échantillonnages.

Question :

Pourquoi y a-t-il une dénivellation sur l'asphalte de la rue des Peupliers ? Cela est dangereux pour les cyclistes.

Réponse :

Lorsque la rue a été faite au début, l'asphalte a été installé sur toute la largeur de la rue incluant la partie de la Municipalité. Lorsque le ministère des Transports du Québec répare la route, il remet de l'asphalte sur seulement sa partie et non sur toute la largeur.

Question :

La piste cyclable passera-t-elle dans le village ?

Réponse :

Le tracé est en cours de réalisation. Il est possible qu'elle passe dans le village.

### POINT 18.0 RÉSOLUTION 2014-07-150 LEVÉE DE LA SÉANCE

---

À 20h40, il est proposé par Yoland Bau de lever la présente séance.

Marc Perron,  
Pro Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale